

A.V.C.M. Association des Victimes du Crédit Mutuel

Association de type 1901 déclarée à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne sous le n° 0853006338

Site internet : www.assvictimescreditmutuel.com

☎ 02 40 74 11 74

Mail : asvicm@club-internet.fr

FAX 02 40 14 03 59

16, rue de la Marine

85230 BOUIN

Dominique STRAUSS KAHN
10, rue de Solférino
75007 PARIS

Le 22 Septembre 2005.

Objet : Cession du CIC.

Monsieur le Ministre,

Vous avez été à l'origine de la cession du CIC au Crédit Mutuel. Notre association ayant pour but la défense des sociétaires « victimes » du Crédit Mutuel, tiens à vous faire part de faits tout à fait anormaux.

Plusieurs dizaines d'enquêtes, menées aussi bien auprès des services administratifs, que judiciaires, nous ont permis de constater des dérives invraisemblables de cette organisation financière.

A savoir :

1. **La Banque de France**, institution chargée de contrôler l'activité bancaire, et laquelle nous avons demandé de nous communiquer les accords ayant permis la cession du CIC au Crédit Mutuel, nous a transmis un document incomplet, sous le prétexte du « secret des affaires ».

Nous avons aimablement rappelé à ce service public, qu'il en allait de l'argent des citoyens, et qu'il ne pouvait pas être question de « secret des affaires ».

2. Nos enquêtes, à l'intérieur même du Crédit Mutuel, nous ont permis d'entendre des bruits de couloir, que nous vous rapportons, car ils nous semblent totalement démesurés et particulièrement incroyables.
 - nos sources : « *La cession du groupe CIC au Crédit Mutuel, aurait été facilitée par l'entremise de deux sœurs, dont l'une, collaboratrice de haut niveau à l'environnement, et l'autre, familialement très proche d'un dirigeant important du Crédit Mutuel (ML)* ». Ce qui nous a étonné, c'est que ces informations nous ont été rapportées par plusieurs sources.

3. Ce qui nous amène à vous faire ce courrier, sachant que vous êtes sans doute informé que le CIC vient d'enregistrer des pertes très importantes, plusieurs centaines de millions d'Euros, qui seront réglées par les sociétaires du Crédit Mutuel, puisque les statuts et l'organisation des Caisses de Crédit Mutuel obligent les sociétaires à « boucher les trous », mais les privent de la distribution des bénéfices. Nous pouvons vous garantir qu'ils sont particulièrement inquiets.

Il nous semble que, portant une partie de responsabilité dans cette affaire, vous ne pouvez pas être tenu à l'écart de ce **futur scandale**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Le bureau de l'AVCM.

Nous vous recommandons une visite de nos sites, vous comprendrez les raisons de notre inquiétude.